



# Guide de la structure accueillante

Structures publiques  
4 février 2021



# Introduction

Depuis plusieurs décennies, les outils numériques, internet, sont venus percuter notre société. Le progrès technologique au service de l'humain a bouleversé notre quotidien et changé nos vies : aujourd'hui, nos manières de communiquer, de nous instruire, de nous cultiver, de nous divertir, nos activités professionnelles, nos déplacements, nos services publics ne sont plus les mêmes...

Les restrictions liées à la crise sanitaire montrent avec force à quel point **le numérique fait partie de notre vie**, à quel point **il nous est utile** et combien **chacun de nous en a besoin au quotidien**. Des courses par internet, à la télémedecine, du divertissement aux démarches administratives, **ceux qui ont accès au numérique traversent plus facilement cette période difficile**.

## Les chiffres clé

**13** millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique

**4000** conseillers numériques recrutés sur tout le territoire

**200** millions d'euros dédiés au dispositif dans le plan de relance

L'État finance la formation et l'activité de **4 000 conseillers numériques** accueillis par des structures publiques et les acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

Dans les mairies, dans les bibliothèques, les France Services, les maisons de retraite et Ehpad, les tiers-lieux, les centres d'action sociale, les associations de proximité, ces conseillers numériques assureront des permanences, organiseront des ateliers, proposeront des mini-formations afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'appropriier progressivement les usages numériques du quotidien.

“ **Nous misons sur l'envie collective d'aller plus vite et plus loin avec des moyens inédits** ”

**Cédric O**

*Secrétaire d'Etat au numérique, lors de l'ouverture de l'édition 2020 du Forum Numérique en Commun[s]*

Ce guide vise à **accompagner les structures publiques** qui souhaitent accueillir un conseiller numérique.

Il présente le dispositif Conseiller Numérique France Services et détaille l'ensemble des missions du conseiller, les obligations qui lui sont afférentes ainsi que celles de la structure accueillante.



*Signature par le Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique d'un Accord préalable de principe pour le déploiement de 20 conseillers numériques dans l'Allier*

Nous devons nous mobiliser pour **rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français, partout**. C'est un défi immense quand on sait que près de **13 millions de Français ont peu voire pas du tout de compétence en la matière**. Face à cette urgence, le Gouvernement s'est mobilisé pour faire de l'accès de tous aux usages du numérique une véritable politique publique déployée sur l'ensemble du territoire. Cela vient compléter les investissements publics sans précédent qui ont été faits en faveur du déploiement de la connexion internet (fixe et mobile) partout en France.

# Sommaire

- 1 **Présentation du dispositif Conseiller Numérique France Services**
- 2 **Rôle et engagements de la structure**
- 3 **Mode opératoire de la structure**
- 4 **Missions du conseiller numérique**
- 5 **Engagements du conseiller numérique**
- 6 **Outils à disposition de la structure**
- 7 **Contacts**

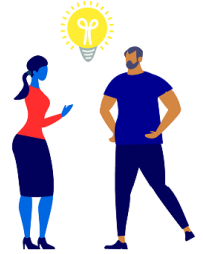


# Présentation du dispositif Conseiller Numérique France Services

## 4000 conseillers numériques sont en train d'être recrutés sur tout le territoire

Le dispositif a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique. Il permettra donc d'offrir à tous les Français des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser leur montée en compétence numérique.

**4000 conseillers numériques** sont en cours de recrutement pour proposer des ateliers d'initiation au numérique partout. Entièrement financé par l'État, le dispositif traduit un engagement très fort qui permettra d'accompagner massivement les Français dans les prochaines années et de soutenir l'emploi local.



## Ces professionnels formés vont aider les Français à utiliser les outils numériques

Les conseillers numériques accompagnent les Français sur :

- **Leurs usages quotidiens** : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- **Les usages citoyens et critiques** : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- **La réalisation de démarches administratives en ligne seuls.**

Les conseillers numériques recrutés vont suivre une formation initiale obligatoire durant entre 3 semaines et 4 mois, selon leur niveau de compétences initial.

## L'Etat finance leur formation et leur rémunération (enveloppe de 200 millions d'euros)

Lorsque votre candidature est retenue, vous pourrez bénéficier de l'assurance :



- **D'un soutien financier de 50 000 euros par poste.** Les modalités financières peuvent être ajustées en fonction de votre volonté de participer ou non au financement du poste. L'Etat finance 50 000 euros sur 24 mois. Vous pouvez compléter la rémunération si vous le jugez utile et pouvez décider de l'embaucher au-delà de 24 mois, la convention avec l'Etat durant au maximum 36 mois.
- **D'une prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante ;**
- **De disposer d'une animation nationale adressant des ressources** ([Foire aux questions](#), le présent guide de l'employeur, webconférences par l'ANCT, etc.).

## Le dispositif Conseiller Numérique France Services s'articule avec les autres programmes connexes

Le dispositif est financé par l'Etat. Il est piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et opéré par la Banque des territoires. Il a vocation à s'appuyer sur les initiatives actuelles :

- **France Services** : Les conseillers numériques peuvent exercer leurs missions de médiation dans les France Services, mais ont des missions distinctes des agents France Services.
- **Aidants Connect** : Les conseillers numériques peuvent être amenés à conclure des mandats avec cet outil qui sécurise la relation entre l'aidant numérique et l'utilisateur pour ses démarches administratives ;
- **Fabriques de territoire** : Les conseillers numériques peuvent animer des ateliers de médiation numérique dans ces « tiers-lieux » labellisés par l'Etat ;
- **Plateforme téléphonique Solidarité Numérique** :
  - Les conseillers numériques peuvent inviter les usagers à appeler ce numéro d'aide pour les usages numériques du quotidien, notamment en dehors de ses horaires d'accueil du public ;
  - Les conseillers numériques peuvent être amenés à répondre aux appels issus de la plate-forme.

# Rôle et engagements de la structure

## En contrepartie du soutien de l'Etat, vous prenez plusieurs engagements

- mettre tout en œuvre pour sélectionner le candidat dans les meilleurs délais suivant la validation de votre candidature lors de la concertation territoriale et la proposition de candidats ;
- signer dans les meilleurs délais, après cette sélection, un contrat avec ce candidat ;
- réaliser un dossier de demande de subvention ;
- laisser partir le conseiller recruté en formation avant sa prise de poste dans le cas d'une formation initiale ou, dans le cas d'une formation continue, mettre à disposition de l'organisme de formation le conseiller selon un calendrier établi au moment de la signature du contrat ;
- faire en sorte que le conseiller réalise les trois grandes missions détaillées en page 11 ;
- mettre à sa disposition les moyens et équipements nécessaires pour réaliser sa mission (tenue, ordinateurs, téléphones portables, salles de travail, voiture si nécessaire) ;
- fournir les différents éléments demandés permettant un suivi de l'activité du conseiller numérique ;
- Si cela vous est demandé par l'Etat, répondre aux sollicitations afin de compléter le dossier de financement de la formation.



## Le dispositif Conseiller Numérique France Services revêt certaines obligations concernant l'activité du conseiller numérique

- Le conseiller doit réaliser ses missions à **temps plein** ;
- Les activités sont réalisées **gratuitement** pour les usagers ;
- Les conseillers doivent consacrer du temps pour **participer aux rencontres locales et nationales** organisées pour cette communauté ainsi que pour la **formation continue** ;
- Les conseillers doivent revêtir **une tenue vestimentaire dédiée** pour les activités qu'ils réalisent ; celle-ci sera financée par l'Etat.



## Une convention de subventionnement entre l'Etat et vous précisera les engagements de chacun et les modalités opérationnelles

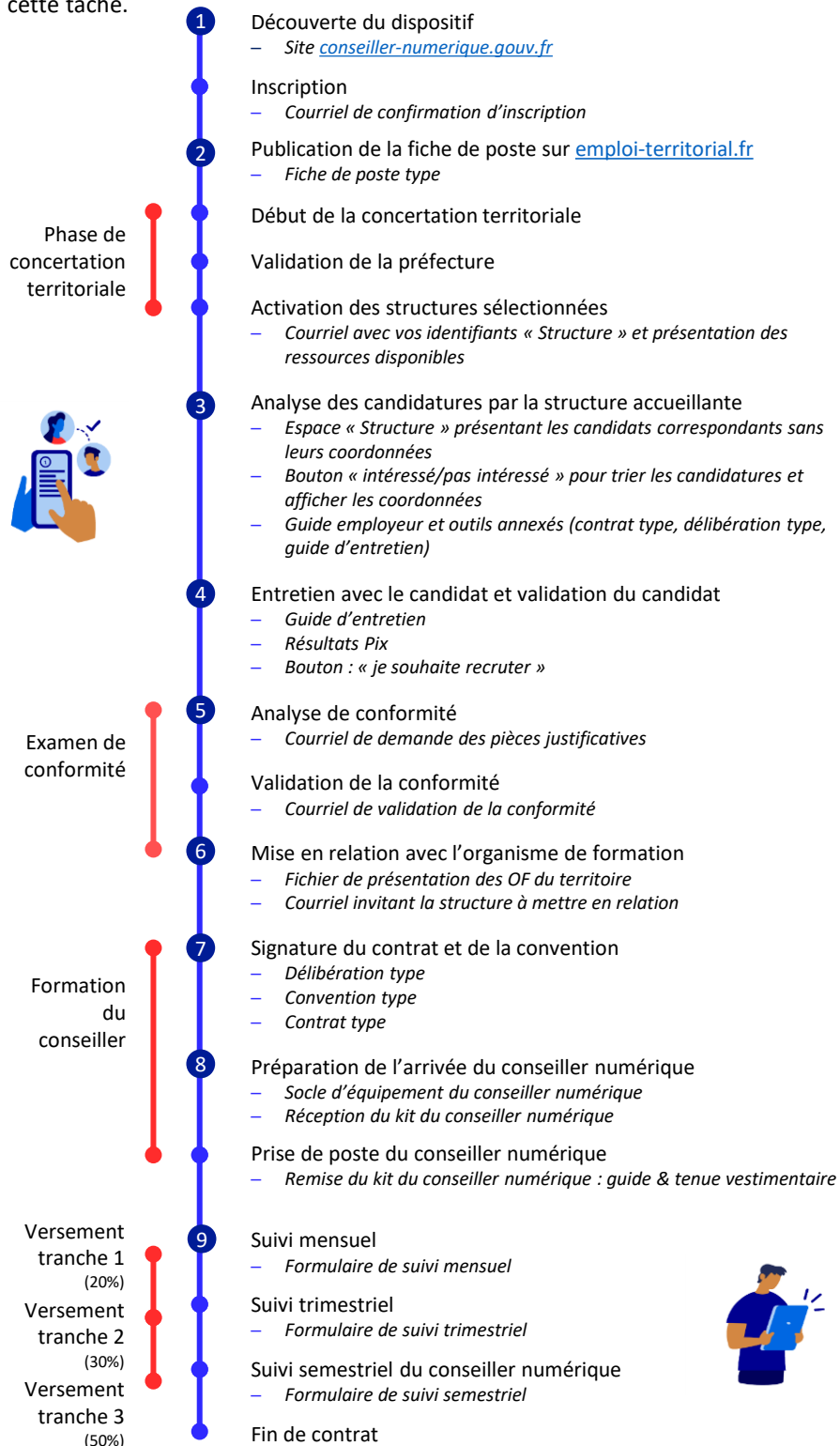
En cas de validation de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires et vous vous engagez mutuellement à respecter plusieurs obligations.

L'ANCT vous fournira un accompagnement à la structure accueillante qui garantit les conditions d'exécution de l'accueil du conseiller.

# Mode opératoire de la structure



Pour accueillir un conseiller numérique, plusieurs étapes vous attendent. Chacune d'entre elles est détaillée dans les pages suivantes. Vous êtes maître de la totalité de la procédure de recrutement. Les outils présentés et la plateforme [conseiller-numerique.gouv.fr](http://conseiller-numerique.gouv.fr) sont des propositions pensées pour vous aider dans cette tâche.



## Calendrier

Le site est ouvert depuis le 17 novembre

- Votre inscription ne prend que quelques minutes
  - Nous vous conseillons de publier la fiche de poste dès votre inscription
  - La première vague des concertations territoriales interviendra en février 2021
  - D'autres vagues auront lieu, jusqu'à l'atteinte des 4000 conseillers recrutés
- Nous vous recommandons de rencontrer les candidats dans les 15 jours suivant la validation de votre candidature et la mise en relation avec les candidats
- A compter de la demande de subvention, l'examen prend environ un mois
  - Le contrat est signé dans les 15 jours suivant la validation de la demande de subvention pour une durée comprise entre 24 et 36 mois
  - La période de formation est comprise dans cette durée
- La formation de votre conseiller numérique prend entre 3 semaines et 3 mois.
- La première tranche est versée un mois après la signature du contrat
  - La seconde tranche 6 mois après la signature du contrat
  - La dernière tranche est versée un an après la signature du contrat



# Mode opératoire de la structure

## La candidature



### Etape 1 – Découverte du dispositif et du site Conseiller Numérique France Services

Vous souhaitez accueillir un conseiller numérique. Inscrivez-vous, en quelques clics, sur le site [conseiller-numerique.gouv.fr](https://conseiller-numerique.gouv.fr) pour exprimer votre intérêt.

Votre candidature sera transmise au préfet de département pour validation, en fonction des besoins identifiés en matière d'inclusion numérique sur votre territoire.



#### Outils à votre disposition

- Le site [conseiller-numerique.gouv.fr](https://conseiller-numerique.gouv.fr) et notamment la foire aux questions



#### Nos conseils

- En prévision de la phase de dialogue territorial et en parallèle de l'inscription, précisez votre besoin : nombre de conseillers, missions et lieux d'exercice du conseiller
- En cas de recrutement mutualisé, seule l'inscription de la structure effectivement porteuse est nécessaire

### Etape 2 – Publication de la fiche de poste

Vous devez publier la fiche de poste sur [emploi-territorial.fr](https://emploi-territorial.fr) au moins un mois avant la signature du contrat. Nous vous recommandons de le faire juste après l'inscription sur la plateforme.

La fiche de poste doit décrire le plus précisément possible les missions et tâches confiées au conseiller numérique.



#### Outils à votre disposition

- Modèle de fiche de poste



#### Nos conseils

- Publiez l'offre sur emploi-territorial le plus tôt possible
- Il est utile d'indiquer aux candidats qu'ils doivent s'inscrire sur la plateforme [conseiller-numerique.gouv.fr](https://conseiller-numerique.gouv.fr) pour candidater



### La concertation territoriale

Une **concertation territoriale**, animée par le préfet, permettra de s'assurer de la cohérence entre les projets d'accueil de conseillers numériques. Le préfet peut notamment prendre en compte la capacité des collectivités à porter et accueillir ces conseillers et le lien créé avec les politiques publiques prioritaires (cœur de ville, petites villes de demain, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.).

Vous n'avez pas à notifier votre candidature à la préfecture, la plateforme faisant le lien directement.

A l'issue de cette phase, votre candidature sera « activée » et vous pourrez passer à l'étape 3. Vous serez notifié par courriel de l'activation de votre candidature et celle-ci déclenchera la procédure d'appariement avec les candidats.

La première vague des concertations territoriales interviendra en février 2021. Il y en aura d'autres, jusqu'à l'atteinte des 4000 conseillers recrutés sur le territoire.

# Mode opératoire de la structure

## Le recrutement



### Etape 3 – Traitement des candidatures

Une fois votre projet d'accueil validé par la préfecture, vous recevez vos identifiants de l'espace « Structure » du site [conseiller-numerique.gouv.fr](http://conseiller-numerique.gouv.fr) sur lequel vous retrouvez la liste des candidats ayant exprimé des souhaits correspondant à vos besoins (en termes de dates et de géographie).

En manifestant votre intérêt pour certaines candidatures dans votre espace « Structure », vous avez accès aux coordonnées des candidats. Vous restez maître de la procédure de recrutement et pouvez contacter les candidats qui vous intéressent pour un entretien (voir l'étape 4).

Vous aviez déjà identifié un candidat ? Demandez-lui de s'inscrire sur le site [conseiller-numerique.gouv.fr](http://conseiller-numerique.gouv.fr) et passez à l'étape 4.

Le candidat peut avoir effectué un test de compétences sur la plateforme PIX et avoir décidé de vous partager ses résultats.



#### Outils à votre disposition

- Courriel avec les identifiants de l'espace « Structure »



#### Nos conseils

N'organisez pas un entretien avec un seul candidat

### Etape 4 – Entretiens avec des candidats

Pour cet entretien, vous pouvez utiliser le guide d'entretien qui vous propose des mises en situation permettant de mettre à l'épreuve les compétences comportementales du candidat. Une grille d'évaluation est également proposée, afin de vous aider à recruter de façon objective.

Vous souhaitez recruter le conseiller ? Précisez avec lui ses missions et les conditions d'exercice de ses activités.



#### Outils à votre disposition

- Guide d'entretien
- Résultats du test PIX (transmis par le candidat)



#### Nos conseils

La formation du conseiller étant assurée après son recrutement, nous vous conseillons de le sélectionner surtout sur sa motivation et ses compétences relationnelles



#### PIX



Pix est un service public en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

Lors de leur inscription sur [conseiller-numerique.gouv.fr](http://conseiller-numerique.gouv.fr), les candidats peuvent passer un test PIX facultatif et vous partager les résultats. Vous aurez la possibilité de consulter ces résultats directement à partir de votre espace personnalisé.

Ainsi, ce test peut vous aider dans la phase de sélection de votre conseiller numérique.

A la fin de sa formation, le conseiller numérique recruté obtiendra une certification PIX démontrant la maîtrise des compétences numériques attendues dans le cadre du certificat de compétences professionnelles du titre professionnel responsable d'espace de médiation numérique.



# Mode opératoire de la structure

## La subvention et la formation



### Etape 5 – Demande de subvention

Votre choix est arrêté sur un candidat. La procédure de conformité vous est rendue accessible lorsque vous indiquez votre « intérêt » pour une candidature depuis votre espace en ligne. Plusieurs pièces justificatives devront notamment être réunies pour compléter le dossier d'instruction.



#### Outils à votre disposition

- Procédure via Démarches simplifiées



#### Nos conseils

Avant de poursuivre vers la demande de subvention en ligne, munissez vous de votre avis de situation au répertoire SIRENE et des documents permettant l'identification du Président et du Directeur général des services de votre structure avec date de naissance

### Etape 6 – Mise en relation avec l'organisme de formation

Suite à l'instruction de la conformité, les disponibilités des organismes de formation vous sont communiquées. Vous orientez votre candidat vers l'organisme de formation afin de définir un parcours de formation adapté au profil de votre candidat.

Selon le mode de financement de la formation auquel va recourir l'Etat, vous pouvez être sollicité pour compléter le dossier. Nous vous remercions pour votre coopération rapide.



#### Outils à votre disposition

- Test de positionnement



### La formation du conseiller numérique : mode d'emploi

A l'issue du processus d'examen de votre demande de subvention, et en fonction de la répartition des candidats sur le territoire, le candidat sera orienté :

- soit vers une formation à distance,
- soit vers une formation mixte mêlant présentiel et distanciel.

Vous pourrez mettre en relation l'organisme de formation indiqué et le candidat. L'organisme de formation fera passer un test de positionnement (indépendant de PIX) au candidat retenu pour déterminer la durée du parcours.

Après la signature du contrat de travail, le conseiller numérique part en formation. En fonction du test de positionnement, cette formation peut durer :

- 105 heures, en alternance, au rythme d'une journée de formation par semaine maximum.
- 280 heures soit 2 mois
- 350 heures soit 2,5 mois
- 420 heures soit 3 mois

A l'issue de sa formation (ou en parallèle pour le parcours de 105 heures), le conseiller numérique prend son poste dans votre structure.

Au terme de la formation, le conseiller numérique se présentera à l'examen du certificat de compétences professionnelles (CCP) « Accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques » correspondant au premier CCP du titre professionnel de niveau 5 « Responsable d'Espace de Médiation Numérique ».

# Mode opératoire de la structure

## L'activité



### Etape 7 – Délibération et signature du contrat de travail et de la convention de subventionnement

Votre demande de subvention a été acceptée et l'organisme de formation a proposé un parcours de formation pour votre candidat. Une convention de subventionnement est signée avec la Banque des Territoires.

Le cas échéant, il est nécessaire de faire voter une délibération autorisant le recrutement.

Selon le statut du candidat retenu et du poste, différents contrats sont possibles. Néanmoins, le contrat de projet peut être celui qui correspond à la plupart des situations. Le contrat doit lister les missions remplies par le conseiller numérique.



#### Outils à votre disposition

- Modèle de délibération
- Modèle de contrat de projet



#### Nos conseils

Faites voter le plus tôt possible l'autorisation de recrutement d'un conseiller numérique subventionné par l'Etat

### Etape 8 – Accueil du conseiller numérique

Le contrat signé, vous devez laisser le conseiller numérique suivre sa formation initiale ou continue, selon les termes décidés avec l'organisme de formation.

Si l'emploi du temps de la formation le permet, vous pouvez accueillir le conseiller numérique et lui remettre son matériel de travail et ses équipements.

Lorsque sa formation initiale est validée (le cas échéant), le conseiller numérique est prêt à prendre ses fonctions et remplir sa mission d'inclusion numérique auprès des publics cible. Vous pouvez le déployer sur le territoire.



#### Outils à votre disposition

- Kit d'accueil du conseiller numérique
- Plateforme communautaire des conseillers numériques
- Tenue du conseiller numérique



#### Nos conseils

Prévoyez le(s) moyen(s) de transport du conseiller numérique si ses missions doivent être exercées hors les murs

### Etape 9 – Suivi de l'activité et financement

La subvention vous est versée en trois fois : 20% un mois après la signature du contrat, 30% 6 mois après la signature du contrat, les 50% restant un an après la signature du contrat.

Un suivi régulier est effectué, tous les mois sur les activités du conseiller et tous les trimestres sur l'utilisation de la subvention.



#### Outils à votre disposition

- Tableaux de reporting

# Missions du conseiller numérique








## Le conseiller numérique accompagne les Français sur trois thématiques considérées comme prioritaires

- **Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique** : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- **Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.**

Les missions du conseiller sont destinées à tous les publics.

## Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



-  **Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)**
-  **Naviguer sur Internet**
-  **Envoyer, recevoir, gérer ses courriels**
-  **Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone**
-  **Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.**
-  **Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique**
-  **Apprendre les bases du traitement de texte**

## Le conseiller numérique peut aussi aider l'utilisateur à



**Echanger avec ses proches** (messagerie électronique, réseaux sociaux, messagerie instantanée)



**Accompagner son enfant** (suivi de la scolarité, services communaux de l'enfance, sensibilisation aux usages numériques des enfants et aux mécanismes excessifs ou addictifs)



**Trouver un emploi ou une formation** (plateformes de recherche d'emploi, réseaux sociaux professionnels, ressources en ligne, petites annonces, Pôle Emploi)



**Comprendre ce que le numérique peut apporter à sa TPE/PME** (Démarches administratives, référencement/promotion en ligne)

La structure accueillante peut élargir cette offre de services afin de l'adapter au contexte du territoire.

## Pour mener à bien ces missions, le conseiller numérique sera amené à



**Répondre et informer l'utilisateur**



**Présenter à l'utilisateur les services et dispositifs disponibles**



**Accompagner l'utilisateur individuellement**



**Animer un atelier thématique**



**Rediriger l'utilisateur vers d'autres structures**



**Conclure des mandats avec Aidants Connect**

# Engagements du conseiller numérique

## Le conseiller numérique s'engage à suivre une formation

Les conseillers numériques recrutés participent à une formation initiale ou continue obligatoire durant entre 3 semaines et 3 mois, selon leur niveau de compétences initial.

Ce niveau est déterminé grâce à un test proposé par l'organisme de formation.



## Durant sa période d'activité, le conseiller numérique participe activement à la vie du dispositif

Le conseiller numérique s'engage à effectuer son suivi d'activité sur l'espace « Conseiller » et à donner une visibilité sur son activité pour aider le reporting de la structure.

Le conseiller doit consacrer du temps pour participer aux rencontres locales et nationales organisées pour cette communauté ainsi que pour la formation continue.

Le conseiller doit revêtir une tenue vestimentaire dédiée pour les activités qu'il réalise ; celle-ci sera financée par l'Etat.

Le conseiller numérique veille à maintenir ses compétences à jour et notamment à se tenir au courant de l'actualité principale des outils et des usages numériques.

Les conditions d'exercice de la fonction sont souples et modulaires. Les activités doivent être réalisées dans des lieux de passage des habitants du territoire. L'itinérance et le hors les murs sont donc possibles voire même encouragés.

## Le conseiller numérique a des obligations en tant qu'agent de la fonction publique territoriale

Les agents contractuels ont les mêmes obligations que les fonctionnaires. Celles-ci, précisées dans le chapitre IV de la loi du 13 juillet 1983. Ainsi, quel que soit son statut, le conseiller numérique est soumis aux obligations suivantes :

- L'obligation d'effectuer les tâches confiées
- L'obligation d'obéissance hiérarchique
- L'obligation de se consacrer entièrement à ses fonctions
- L'obligation de dignité
- L'obligation d'impartialité
- L'obligation de probité
- L'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité
- L'obligation de faire cesser ou prévenir les situations de conflit d'intérêts
- Les obligations de secret professionnel et de discrétion professionnelle
- Le devoir d'information
- L'obligation de réserve (appréciée par le juge administratif).

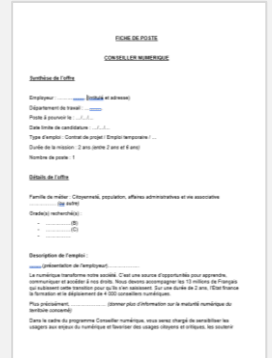
# Outils mis à disposition de la structure accueillante

## 1 – Modèle de fiche de poste

Cet exemple de fiche de poste présente les missions et les tâches du conseiller numérique.

Sa fonction est de vous inspirer, vous laissant libre de modifier les champs pour adapter le poste aux spécificités du territoire.

Le format est conçu pour faciliter sa publication (obligatoire 30 jours minimum avant le recrutement) sur emploi-territorial.fr



## 2 – Guide de l'entretien

Ce modèle de trame d'entretien peut vous être utile dans la phase de recrutement.

Il vous permet d'être certain de ne passer à côté d'aucune question pertinente pour le poste.



## 3 – Modèle de délibération autorisant le recrutement

Ce modèle peut être intégré à une délibération de l'assemblée délibérante de votre structure.

L'autorisation du recrutement et le provisionnement du budget correspondant par l'assemblée délibérante sont nécessaires à l'instruction du dossier par l'ANCT.



## 4 – Modèle de contrat

Dans le cadre du dispositif, vous êtes libre des modalités contractuelles du conseiller numérique.

Pour vous accompagner en tant que structure accueillante publique, un contrat de projet type est proposé.



Ces documents seront téléchargeables à partir du 9 février 2021 sur le site [conseiller-numérique.gouv.fr](http://conseiller-numérique.gouv.fr).

# Contacts

Contactez-nous

Pour trouver une réponse rapide à votre question concernant la candidature au poste de conseiller numérique, consultez notre FAQ [en cliquant ici](#).

Pour toute autre question, vous pouvez contacter nos équipes directement à l'adresse : [conseiller-numerique@anct.gouv.fr](mailto:conseiller-numerique@anct.gouv.fr).



